

**Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale**  
**A.A.T.L. – D.M.S.**  
**Monsieur P. CRAHAY**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : CP/HV/2043-0060  
N/Réf : AVL/KD/BXL-3.6/s.394  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

**Objet :** BRUXELLES. Bois de la Cambre – chemin du Croquet, 1  
Rénovation du chalet des Rossignols.  
**Demande d’avis de principe** (*Dossier traité par Mme C. Paredes et M. H. Vanderlinden*)

Suite à votre courrier du 21 juin 2006, nous avons l’honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 28 juin 2006, et concernant l’objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

#### **Remarques préliminaires**

La CRMS est interrogée à l’occasion des travaux de réfection à mener au chalet des Rossignols, suite à l’incendie survenu en décembre 2005, et préalablement à la demande de permis unique.

Le dossier qui accompagne la demande d’avis de principe se réfère uniquement à la partie incendiée.

La CRMS rappelle que les façades et les toitures du bâtiment sont protégées par le fait du classement du site du Bois de la Cambre (arrêté du 18/11/1976).

Construit en 1892 dans une architecture pittoresque, au bord de la pelouse des Anglais, cet ancien café-restaurant a été modifié et agrandi par l’ajout de plusieurs annexes successives (1908, 1925, 1929, 1937 jusqu’à 1982). La situation du chalet au moment de l’incendie correspond à une phase de travaux réalisés en 1982 et dans les années suivantes.

Le dossier reste muet à propos du volume important situé à l’arrière du chalet et non visible sur les photos jointes au dossier alors qu’il couvre près de 450 m<sup>2</sup> !.

Le rapport de la DMS signale en tout cas que les transformations après 1982 n’ont pas fait l’objet d’un permis patrimoine.

L’incendie survenu durant l’hiver 2005 a essentiellement endommagé le corps principal du chalet et les annexes construites entre 1908 et 1982.

Les parties les plus récentes (soit après 1982 et jusqu’à aujourd’hui) n’ont pas été atteintes.

#### **Projet**

L’option proposée par le maître de l’ouvrage consisterait à rétablir la volumétrie telle qu’existait juste avant l’incendie, augmentée d’un nouveau volume. Les façades avant et latérales du corps principal

recevraient un nouveau traitement évoquant la situation d'origine (bandeaux peints en rouge et ocre-jaune). La toiture en pente de l'aile nord jusqu'à la ligne de la façade nord serait prolongée. Le pignon de cette toiture serait restitué en alignement avec la façade nord et sur le modèle de celui de la façade sud.

Si la CRMS estime que le bâtiment a perdu de sa qualité au fur et à mesure de ses agrandissements postérieurs aux années 1930, elle considère que le projet de restitution/reconstruction proposé aujourd'hui n'aura pas pour effet de remettre en valeur cette partie du bois de la Cambre alors que la reconstruction du pavillon en offre l'opportunité. Le seul fait de restituer des détails patrimoniaux comme des festons, etc. est insuffisant dans le cadre d'un projet de restauration dans un site classé comme celui du Bois de la Cambre.

La CRMS déconseille la reconstruction des bas-côtés de la façade pignon dans un style 'fermette'. De même, elle demande de renoncer à la rotonde de la façade avant qui dénature complètement la lecture horizontale du bâtiment.

Comme la DMS, la Commission plaide pour un projet de restauration qui se fonderait sur l'état 1925, lequel est suffisamment documenté (plans de transformations, cartes postales, photos d'époque, etc.).

Les interventions sur les volumes de 1937 doivent inclure pour les parties de façade à réparer, la restitution du traitement des façades de l'époque (maçonnerie, châssis, boiseries). Le projet devrait également porter sur le grand volume arrière de manière à inclure cette question dans la réflexion générale et aboutir à une meilleure intégration de l'ensemble dans le site classé.

La restauration de l'aménagement des abords doit également faire partie du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.U.